#### 01 juillet 2018 N° 154 www.osseylestroismaisons.fr





Dimanche 22 juillet 2018 6h-18h

2 euros le mètre

Inscription auprès de Mme Simonny.

03.25.21.47.84

06.99.06.31.09

**Concours de boules à 13h15** 





### du 14 juillet Vendredi 13 juillet



## Programme



18h00-20h00 Jeux pour Les enfants

A partir de 20h00 Repas offert aux habitants d'Ossey

> Retraite aux flambeaux soirée dansante

> > Samedi 14 juillet

13h30 **CONCOURS DE PETANQUE** 



**FERMETURE** DE L'AGENCE **POSTALE** du 6 au 31 août.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE du 27 juillet au 17 août inclus.



OSSEY LES TROIS MAISONS

section cyclo de la MJC Marigny le Châtel / Sa

3 Parcours cyclo de 40 km - 60 km et 80 km Randonnée pédestre de 6 km et 12 km

de Marigny le Châtel à Ossey les Trois Maison:

### LE MOT DU MAIRE

A quelques jours de la trêve estivale, le beau temps semble s'être installé. Concernant notre commune, le budget 2018 a été voté sans augmentation du taux d'imposition pour cette année encore.

Le conseil municipal est conscient que les dépenses doivent être maîtrisées mais il se doit aussi de maintenir nos équipements et nos établissements en bon état et accessibles à tous.

Le conseil poursuit donc et termine les travaux de mise en accessibilité de la poste, l'église et le cimetière. La réalisation de quelques aménagements routiers a été effectuée pour réduire la vitesse dans le village et ainsi améliorer la sécurité. Sans oublier la mise en place de la main courante autour du terrain de rugby.

La vie de notre commune comporte également des temps de loisirs et de rencontre comme en témoigne le dernier en date « les feux de le saint jean » où vous étiez nombreux. Je profite de l'occasion pour remercier le comité des fêtes pour son investissement et rappeler que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le calendrier nous propose d'autres rassemblements populaires et festifs : la fête nationale le 13 et 14 juillet et la brocante le 22 juillet.

Je vous souhaite de belles vacances ensoleillées.

Isabelle Tripier

## TRAVAUX DANS LA COMMUNE



#### Le terrain de Rugby.



Mise en place de la main courante Autour du terrain par René Efligénir conseiller municipal et Xavier.

## RETOUR SUR LE PREMIER SEMESTRE

#### **CARNAVAL**

Le premier carnaval organisé par le comité des fêtes fut une vraie réussite.



Les enfants le désirant ont étémaquillés pendant que d'autres participaient à des ateliers créatifs.



La parade a défilé autour du stade avant de prendre le goûter dans la salle des fêtes.



# AUGBY

#### **SAMEDI 19 MAI**

Initiation Rugby le matin.



70 enfants ont répondu présent pour l'initiation !

Avec la participation de 2 joueuses de l'équipe

de France .





Julie Duval

Sandra Rabier

#### Tournoi de Rugby sans contact l'après-midi.



L'équipe municipale est arrivée deuxième de sa poule.

#### LA SAINT JEAN SAMEDI 22 JUIN 2018.

Comme chaque année le comité de fêtes a organisé la traditionnelle fête de la Saint Jean. Un belle réussite pour l'association qui avait choisi deux spectacles de qualité, Stephane notre DJ local clôtura la soirée.

## Le premier spectacle Par la compagnie la BAD'J Quand on parle du loup

Une aventure où Cerbère en a assez d'être pris pour le méchant.

Parce que dans les histoires de grand méchant loup, ce n'était pas lui tout simplement...

Depuis toujours, les loups ont le mauvais rôle dans les histoires. Notre Loup, lui, n'a rien à voir avec tous ces autres méchants loups!

La chèvre de Monsieur Seguin, ce n'était pas lui ! Les trois petits cochons, non plus ! Pierre et le loup, toujours pas lui ! Mais comment va-t-il s'en sortir face aux a priori du corbeau, de l'Agneau, du petit Chaperon Bleu, et des autres ?

Quel dommage, seulement 17 enfants pour applaudir ce spectacle.



## Le second spectacle : JOHNNY CADILLAC



Plus de 100 personnes sont venues applaudir le sosie officiel de Johnny.

Grâce à Anthony Caron
Jeune pompier volontaire
Les feux de saint Jean
ont éclairé le ciel d'Ossey



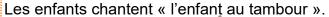
N'hésitez pas à rejoindre les membres du comité des fêtes !!

#### **KERMESSE DE L'ECOLE**

Comme chaque année, parents, enfants et enseignants se sont réunis pour de la kermesse, l'occasion pour les enfants de faire une représentation devant leur famille et de finir la soirée en s'amusant autour de jeux.

Merci aux parents délégués pour leur engagement.











Valérie a quitté les services de la mairie pour une durée encore indéterminée.

Les parents et les enfants ont souhaité lui offrir ce jolie bouquet pour la remercier de ses services.

Valérie est remplacée par Sabrina Porcelle.

## Stop Incivilités



Dans la nuit du 29 au 30 juin, les abris bus et un mur ont été tagués, la porte de la mairie a subit quelques impacts et la vieille maison de M.et Mme Picavet a été visitée.

Nous ne souhaitons pas revivre l'épisode du début de cette année avec le feu de la salle des fêtes.

Merci de signaler tous mouvements suspects et de surveiller vos enfants et adolescents.

## COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018.**

#### Taux des taxes locales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des taxes locales pour 2018 et vote donc les taux suivants :

	Taux
Taxe d'habitation	15.82 %
Taxe foncière (bâti)	8.57 %
Taxe foncière (non bâti)	6.13 %
CFE	14.17 %

#### Subventions communales 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2018 :

Association des Ecoles Maternelle et Elémentaire d'Ossey :	5 000.00 €> subvention de base
Comité des Fêtes d'Ossey	500.00 € + prêt de la salle à chaque manifestation organisée
OAL	250.00 € + prêt de la salle une fois dans l'année
OTL	Prêt de la salle un mardi sur deux
Société de chasse associative d'Ossey	Prêt de la salle une fois par an
Course cycliste (Comité de l'Aube FSGT)	250.00 € + coupes
A.D.M.R	700.00 €
CRAC	mise à disposition gratuite du terrain et des vestiaires + prêt de la salle une fois dans l'année
Association des Ecuries (73 ter rue Linard Hubert, 10100 OSSEY)	250.00 €
CFA Interpro de l'Aube	65.00 € (CAP Boulanger K. LEGRAND)
BTP CFA Aube	65.00 € (CAP Kellian COLLARD)
FSE du collège Jean Moulin de Marigny	660.00 € (30 € X 22 élèves)

#### Redevance d'occupation du domaine public Orange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le barème de la redevance 2018 d'occupation du domaine public par Orange au tarif maximum :

Artères de communication en sous-sol :39.28 €
Artères de communication aériennes : 52.38 €
Emprise au sol : 26.19 €

#### Dissolution de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Le corps de sapeurs-pompiers de la Commune ayant été dissous par arrêté préfectoral N° 2013085-0011 du 26 mars 2013 et l'Amicale des sapeurs-pompiers n'ayant pas été officiellement dissoute depuis, Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de régulariser la situation de cette association dont le compte bancaire est clos depuis le 4 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre l'Amicale des sapeurs-pompiers.

## • Admissions en non-valeur pour le budget de la commune et celui du service des eaux.

Dans un courrier du 08/02/2018, Madame PARIS, Agente administrative principale des Finances Publiques à la Trésorerie de Romilly-sur-Seine, fait part de l'impossibilité de procéder au recouvrement de sommes dues par Madame x en raison d'une décision d'effacement de dettes rendue le 8 décembre 2017 par le Tribunal d'Instance de Troyes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances pour un montant total de 594.00 € pour le budget de la commune et de 157.60 € pour le budget du service des eaux,

#### Modification règlement garderie.

Vu le règlement intérieur de l'accueil périscolaire accepté par délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017, considérant la demande d'administrés souhaitant pouvoir déposer leurs enfants à la garderie après le repas du midi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 15 mars 2018, le service de garderie pourra accueillir les enfants ne fréquentant pas la cantine à partir de 12H50.

#### Création poste d'ATSEM principal 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non-complet (32 heures) en remplacement du poste d'agent spécialisé de 2éme classe.

#### Création poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet (28 heures) à une date ultérieure.

#### Main courante terrain rugby .

Madame le Maire présente aux Conseillers différents devis qui ont été demandés à plusieurs entreprises pour la fourniture d'une main courante qui pourrait être mise en place par l'employé communal autour du terrain de rugby :

poteaux et lisses en acier galvanisé plastifiés blancs : 6 442.32 € TTC. SAE France: poteaux et lisses en acier galvanisé : Casal sport: 8 396.60 € TTC. Nerual: poteaux et lisses en acier galvanisé : 5 002.80 € TTC. Techni-contact: poteaux et lisses en acier galvanisé plastifiés blancs : 7 825.44 € TTC, Techni-contact: poteaux et lisses en acier galvanisé : 6 908.16 € TTC, ACL Sport nature : poteaux et lisses en acier galvanisé : 9 179.16 € TTC. Rondino: poteaux et lisses en bois : 8 674.84 € TTC.

Considérant qu'il convient de sécuriser le terrain de rugby, qu'une main courante limiterait l'intrusion de véhicules sur le terrain, qu'une main courante en bois s'intègrerait mieux dans l'environnement du terrain qui comporte déjà des éléments en bois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise Rondino et demande à Madame le Maire de faire modifier le devis présenté pour supprimer la soixantaine de mètres de main courante prévue sur la largeur du terrain, derrière l'en-but côté chemin de la Ligne, le terrain y étant déjà protégé par des plots en bois ainsi que par le terrain de pétanque.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018.**

#### Compte de Gestion 2017 du CCAS.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte Administratif 2017 du CCAS.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				2 294.24		2 294.24
Opérations exercice			72.00		72.00	
Total			72.00	2 294.24	72.00	2 294.24
Résultat de clôture				2 222.24		2 222.24
Restes à réaliser						
Total cumulé				2 222.24		2 222.24
Résultat définitif				2 222.24		2 222.24

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 du CCAS au BP 2018 de la Commune .

Le Conseil Municipal, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2017, décidant la suppression du CCAS et mettant fin aux fonctions de ses membres élus, Vu l'arrêté municipal N° 2017/32, en date du 22 juin 2017, mettant fin aux fonctions des membres extérieurs du Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, faisant apparaître un excédent de 2 222.24 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement du CCAS au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 .

#### Compte de Gestion 2017 de la Commune .

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte Administratif 2017 de la Commune .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### . Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 826.06			98 025.31	19 826.06	98 025.31
Opérations exercice	165 246.44	140 000.12	330 054.76	353 058.96	495 301.20	493 059.08
Total	185 072.50	140 000.12	330 054.76	451 084.27	515 127.26	591 084.39
Résultat de clôture	45 072.38			121 029.51		75 957.13
Restes à réaliser	3 044.39				3 044.39	
Total cumulé	48 116.77			121 029.51	3 044.39	75 957.13
Résultat définitif	48 116.77			121 029.51		72 912.74

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 au BP 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 121 029.51 €,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de

financement de la section investissement compte 1068 : 48 116.77 €
Affectation à l'excédent reporté de la commune (002) : 72 912.74 €
Affectation à l'excédent reporté du CCAS (002) : 2 222.24 €

#### Budget Primitif 2018 de la Commune .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 de la Commune :

#### Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à :440 709.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à :131 333.00 €

#### Compte de Gestion 2017 du Service des Eaux .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte Administratif 2017 du Service des Eaux .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 510.42		72 567.90		80 078.32
Opérations exercice	98 062.13	86 300.14	41 046.83	36 711.36	139 108.96	123 011.50
Total	98 062.13	93 810.56	41 046.83	109 279.26	139 108.96	203 089.82
Résultat de clôture	4 251.57			68 232.43		63 980.86
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 251.57			68 232.43		63 980.86
Résultat définitif	4 251.57			68 232.43		63 980.86

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 au BP 2018 du Service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 68 232.43 €, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de

financement de la section investissement compte 1068 : 4 251.57 € Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) :63 980.86 €

#### Budget Primitif 2018 du Service des Eaux .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 du Service des Eaux :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à :93 539.00 €

<u>Section d'investissement :</u>

Equilibré en recettes et dépenses à :70 274.00 €

#### Main courante rugby .

Par délibération en date du 14 mars 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'acheter une main courante en bois pour le terrain de rugby à l'entreprise Rondino et demandé à Madame le Maire de faire modifier le devis présenté par cette entreprise pour supprimer la soixantaine de mètres de main courante prévue sur la largeur du terrain, derrière l'en-but côté chemin de la Ligne, le terrain y étant déjà protégé par des plots en bois et le terrain de pétanque.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis modifié dont le montant s'élève à 6 069.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2018.**

#### Tarif des repas du 13 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas demander de participation financière aux habitants d'Ossey pour le repas populaire du 13 juillet 2018 et fixe les tarifs pour la participation des personnes extérieures au village comme suit :

enfants jusqu'à 12 ans révolus : 7 € jeunes à partir de 13 ans et adultes : 14 €

## • <u>Demande de M. DHEURLE et Mme BENNAR relative à la protection de leur habitation et de leur jardin vis-à-vis du terrain de rugby .</u>

Vu la demande de Monsieur Louis DHEURLE et Madame Delphine BENNAR, domiciliés 31 rue des Combattants, sollicitant la mise en place d'une protection pour parer les ballons provenant du terrain de rugby en direction de leur habitation et de leur jardin, suite au rendez-vous du 11 mai 2018 entre Madame Peggy RUFFIER, 1ère Adjointe, Monsieur Louis DHEURLE, Monsieur Jean-Pierre MENU, Défenseur des droits et Monsieur Michel RAPPARD, Conciliateur de justice, au cours duquel il a été convenu que la commune devait mettre en place un grillage ou un filet pare-ballons d'une hauteur minimum de 3 mètres, sur toute la longueur du terrain de Monsieur DHEURLE et Madame BENNAR ainsi que sur celle du terrain voisin (29 rue des Combattants), en décalage d'environ 1 mètre par rapport au grillage séparatif existant installé par Aube Immobilier, propriétaire de ces logements,

Madame le Maire présente à l'Assemblée 3 devis pour la fourniture d'un pare-ballon d'une hauteur de 4 mètres hors-sol (poteaux 4 mètres de haut et filet 3 mètres de haut X 40 mètres de long) :

Club-shop.fr: 1 661.92 € TTC
 BWA Sports: 1 202.87 € TTC
 Nerual: 1 956.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, retient le devis de BWA Sports pour un montant de 1 202.87 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

#### Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réalisation de travaux dans la commune et l'entretien des espaces verts ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois allant du 18 juin 2018 au 17 décembre 2018 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'ouvrier polyvalent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## • Adhésion au service " RGPD " du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données .

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. Madame le Maire propose à l'Assemblée :

d'adhérer au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD » proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., de l'autoriser à signer la convention de mutualisation et ses protocoles annexes ainsi que tout document afférent à a mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière, de désigner M. Jean-Pierre MARTIN, Président du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., comme DPD pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale.

